

L'an deux mille dix-neuf, le trente mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le lundi 8 avril à 19 heures, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 8 avril 2019

(Projet non encore approuvé par le Conseil municipal)

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 8 avril à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10 (M. Rodolphe MARTIN ayant démissionné en décembre 2017)

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLEIX

Absents excusés : M. Julien MOURLON ; Mme Michèle TIXIER-GALLAND, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Absents : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Aucune observation n'est formulée sur le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal, tenue le 8 mars 2019. Le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
6	0	1 M. Frédéric DUPLEIX

Le compte rendu est adopté.

2) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018

Les comptes de la Commune comprennent un compte pour le budget principal et un autre pour le budget annexe de l'atelier loué à la société Codechamp. Ils sont tenus en double : les comptes de gestion le sont par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances), les comptes administratifs par l'ordonnateur (le Maire). Les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent être identiques.

Les pages récapitulatives des comptes de gestion tenus par le comptable public pour l'exercice 2018 sont présentées au Conseil municipal. Celui-ci constate que les montants sont identiques à ceux des comptes administratifs, tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

Le Maire soumet ces comptes de gestion pour l'exercice 2018 à l'approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Les comptes de gestion pour l'exercice 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3) Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018

Un tableau (joint au présent compte rendu) des comptes administratifs pour l'exercice 2018, comportant également les montants proposés pour le budget 2019, a été transmis à l'ensemble des conseillers, par courriel, en même temps que la convocation à la présente réunion.

Le Maire présente et commente ces comptes administratifs pour l'exercice 2018, en effectuant des comparaisons avec les comptes de 2017. Un échange s'ensuit.

Pour le budget principal (montants arrondis) :

- les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 150 240 €, ont été inférieures (- 6200 € ; - 4,0 %) à celles de l'exercice 2017, soit 156 440 €, l'écart s'expliquant principalement par de moindres remboursements de charges par la Com-com au titre de l'école (- 3 200 €) et par de moindres produits exceptionnels (- 3 410 € ; libéralités reçues notamment) ;
- parmi ces recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations ont procuré 80 820 €, contre 79 920 € en 2017, les impôts locaux 52 710 €, contre 50 630 € en 2017 (+ 4,1 %) et 51 240 € en 2016, et les autres produits de gestion courante 11 390 €, contre 13 880 € en 2017 (essentiellement les loyers des logements) ;
- le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2018, soit 100 660 €, a été quasi égal à celui de l'exercice 2017 ;
- parmi les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général se sont élevées à 49 990 €, contre 46 530 € en 2017 (+ 3 460 € ; + 7,4 % ; du fait de dépenses plus importantes d'entretien courant de la voirie et des bâtiments communaux), les charges de personnel à 34 700 €, contre 36 200 € en 2017 (diminution résultant de la prise en charge directe par la Com-com des rémunérations de l'agent travaillant pour l'école), les indemnités du maire et des adjoints à 13 290 €, contre 13 400 € en 2017, et les intérêts des emprunts à 16 €, contre 60 € en 2017 ;
- il s'ensuit un excédent 2018 de fonctionnement de 49 580 €, contre 56 340 € en 2017 (- 6760 € ; - 12,0 %) ; en y ajoutant les 38 470 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total pour l'exercice 2018 ressort à 88 050 €, contre 145 190 € en 2017 (- 73 530 € ; - 39,4 %) ;
- les dépenses d'investissement ont sensiblement diminué en 2018, passant de 173 570 € en 2017 à 71 570 € en 2018, en raison de la fin des travaux d'aménagement du bourg (24 820 € contre 124 140 € en 2017), les travaux de voirie restant du même ordre qu'en 2017 (35 310 €, contre 36 740 € en 2017) ;
- les recettes d'investissement ont, en revanche, augmenté, passant de 124 690 € en 2017 à 146 400 € en 2018 ; contrairement à l'année précédente, elles ont excédé les dépenses d'investissement, dégagant une capacité nette de financement de 74 830 €, quand bien même les subventions d'investissement ont diminué de 51 810 € en 2017 à 27 300 € en 2018 ; les recettes de compensation de TVA ont peu varié, augmentant de 10 400 € en 2017 à 11 770 € en 2018 ;
- la prise en compte des restes à recouvrer et des charges à payer à la fin de l'exercice atténue toutefois le contraste entre les exécutions 2017 et 2018 du budget d'investissement : alors qu'à la fin de 2017 les restes à recouvrer et les charges à payer s'élevaient respectivement à 12 400 € et 18 500 €, avec donc un excédent net de charges à payer de 6 100 €, cet excédent a presque doublé, à fin 2018, atteignant 11 990 €, et, surtout, avec des montants de restes à recouvrer et de charges à payer à la fin de l'exercice beaucoup plus importants : respectivement 84 800 € (subventions d'investissement

attendues) et 96 790 € (dont 54 640 € de dépenses d'aménagement du bourg et 31 000 € pour la réfection de la salle des associations) .

Pour le budget annexe, (montants arrondis) :

- les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 920 € ;
- les dépenses de fonctionnement ont été nulles ;
- compte tenu des 6 070 € de résultats de fonctionnement reportés au titre des exercices antérieurs, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ressort à 10 990 € ;
- les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 620 € ;
- compte tenu de 12 940 € de résultats d'investissement reporté au titre des exercices antérieurs, le résultat d'investissement reporté à fin 2018 ressort à 10 320 €.

Comme le prescrit le code général des collectivités territoriales, le Maire se retire avant le vote d'approbation des comptes administratifs.

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, soumet au vote l'approbation des comptes administratifs, d'abord pour le budget principal, puis pour le budget annexe relatif à l'atelier.

- **Budget principal** :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 466,60 €	100 629,24 €	
Opérations de l'exercice	100 653,43 €	150 236,98 €	71 571,25 €	146 398,74 €
Totaux	100 653,43 €	188 703,58 €	172 200,49 €	146 398,74 €
Résultats de clôture		88 050,15 €	25 801,75 €	
Restes à réaliser			96 787,00 €	84 796,00 €
Totaux cumulés			122 588,75 €	84 796,00 €
Résultats définitifs		88 050,15 €	37 792,75 €	

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le compte administratif 2018 du budget principal est approuvé.

- **Budget de l'atelier**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 072,21 €		12 941,99 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	4 915,42 €	2 622,70 €	0,00 €
Totaux		10 987,63 €	2 622,70 €	12 941,99 €
Résultats de clôture		10 987,63 €		10 319,29 €
Restes à réaliser				
Totaux cumulés		10 987,63 €		10 319,29 €
Résultats définitifs		10 987,63 €		10 319,29 €

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le compte administratif 2018 du budget annexe est approuvé.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Maire propose au Conseil municipal d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2018, d'une part, pour le budget principal et, d'autre part, pour le budget annexe relatif à l'atelier.

	Budget principal	Atelier
Fonctionnement 2018		
Dépenses	100 653,43	0,00
Recettes	150 236,98	4 915,42
Résultat de l'année	49 583,55	4 915,42
Résultat reporté n-1	38 466,60	6 072,21
Total résultat fonctionnement	88 050,15	10 987,63
Investissement 2018		
Dépenses	71 571,25	2 622,70
Recettes	146 398,74	0,00
Résultat de l'année	74 827,49	-2 622,70
Résultat reporté n-1	-100 629,24	12 941,99
Total résultat investissement	-25 801,75	10 319,29
Restes à réaliser 2018		
Dépenses	96 787,00	
Recettes	84 796,00	
Total	-11 991,00	0,00
Reports année 2019		

Fonctionnement (compte 002)	50 257,40	10 987,63
Investissement (compte 001)	-25 801,75	10 319,29
Besoin de financement (compte 1068)	37 792,75	

• **Budget principal :**

. Résultat de fonctionnement :

- Résultats de l'exercice : + 49 583,55 €
- Résultats antérieurs reportés : + 38 466,60 €

Soit un total à affecter de : + 88 050,15 €

. Résultat d'investissement :

(Le résultat d'investissement est positif lorsqu'il correspond à une capacité nette de financement ; il est négatif lorsqu'il correspond à un besoin net de financement)

- Résultats de l'exercice budget principal : + 74 827,49 €
- Résultats antérieurs reportés budget principal : - 100 629,24 €

Soit un sous-total à financer de : - 25 801,75 €

**Solde des restes à réaliser d'investissement
(Payés ou encaissés début 2018) : - 11 991,00 €**

Soit un besoin de financement total à couvrir de : - 37 792,75 €

Affectations proposées :

Fonctionnement :

. compte 002 (recette) : + 50 257,40 € (= 88 050,15 € - 37 792,75 €)

(Résultat net à reporter en 2019 après couverture du besoin de financement induit par les investissements de 2018)

Investissement :

. compte 001 (dépense) : - 25 801,75 €

. compte 1068 (recette) : + 37 792,75 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

À l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget principal pour l'exercice 2018 sont approuvées.

- **Budget de l'atelier**

- **Résultat de fonctionnement :**

. Résultats de l'exercice : + 4 915,42 €

. Résultats antérieurs reportés : + 6 072,21 €

Soit un total à affecter de : + 10 987,63 €

- **Résultat d'investissement :**

(Le résultat d'investissement est ici positif parce qu'il correspond à une capacité de financement. Celle-ci est constituée par l'addition des excédents annuels de la section d'investissement, dont l'utilisation est limitée par l'objet du budget annexe.)

. Résultats de l'exercice : - 2 622,70 €

. Résultats antérieurs reportés : + 12 941,99 €

Soit un total à affecter de : + 10 319,29 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 0,00 €

Besoin de financement à couvrir : - 0,00 €

- **Affectations proposées :**

Fonctionnement :

. compte 002 (recette) : + 10 987,63 €

(Résultat net de fonctionnement reporté en 2019)

Investissement :

. compte 001 (dépense) : + 10 319,29 €

(Résultat net d'investissement reporté en 2019)

. compte 1068 (recette) : 0,00 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

À l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget annexe pour l'exercice 2018 sont approuvées.

5) Vote des taux d'imposition 2019

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2018, restés inchangés depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la Communauté de communes AUZANCES/BELLEGARDE :

- Taxe d'habitation : 5,63 %
- Taxe foncier bâti : 6,75 %
- Taxe foncier non bâti : 46,06 %

Il propose de ne pas modifier ces taux pour 2019, en indiquant que :

- le produit fiscal attendu avec ces taux est d'environ 40 000 € ;
- il n'est pas encore possible de mesurer l'impact fiscal et non fiscal de l'évolution du partage des compétences entre les communes et la nouvelle Communauté de communes (la commission locale d'évaluation des charges transférées ne s'est pas encore réunie) ;
- la Commune devrait être surtout concernée pour la prise en charge du bus qui conduit et ramène les enfants entre l'école de Saint-Silvain et la cantine de Bellegarde : initialement supportée par la Commune de Saint-Silvain, cette dépense avait été transférée à l'ancienne Com-com d'Auzances-Bellegarde, mais reviendra à la Commune à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019 ;
- pour 2019, les taux d'imposition de la Communauté de communes devraient diminuer pour la taxe d'habitation (13,61 % contre 13,74 % en 2018) ainsi que pour les deux taxes foncières sur le bâti et le non bâti (2,38 % contre 2,47 % et 4,61 % contre 4,68 %), mais augmenter pour la cotisation foncière des entreprises (CFE : 26,44 % contre 26,10 %).

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Les taux d'imposition proposés pour 2019 sont approuvés à l'unanimité.

6) Vote des budgets 2019

Le Maire rappelle que les budgets sont votés par chapitres, les sommes sont arrondies à l'euro (sauf les reports), et que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes. Il rappelle également que la préparation du budget 2019 a fait l'objet d'un premier examen par le Conseil lors de sa dernière réunion (voir point n° 2 du compte rendu de la réunion du Conseil du 8 mars 2019).

Il passe en revue et commente les différents postes des deux projets de budget (principal et annexe), chacun subdivisé en une section de fonctionnement et une section d'investissement, adressés aux membres du Conseil avec la convocation à la présente réunion et qui sont joints au présent compte rendu.

Une discussion s'ensuit.

- Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	79 050,00 €	Atténuations de charges :	200,00 €
Charges de personnel :	39 300,00 €	Produits des services :	4 600,00 €
Autres charges de gestion courante :	18 200,00 €	Impôts locaux :	48 500,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	78 100,00 €
		Autres produits de gestion courante :	12 600,00 €
Virement à la section d'investissement :	58 407,40 €	Produits exceptionnels :	800,00 €
		Produits financiers :	
		Résultat reporté de 2018 :	50 257,40 €
Total dépenses de fonctionnement :	195 057,40 €	Total recettes de fonctionnement :	195 057,40 €

S'agissant des recettes de fonctionnement, le Maire appelle l'attention du Conseil sur le fait que :

- les 78 100 € de dotations de l'Etat (« dotations, subventions, participations » correspondent à une estimation effectuée sur la base des informations transmises par l'Association des Maires de France (AMF), faute de notifications reçues de la préfecture à moins de quinze jours de la date limite de vote du budget (15 avril) ;
- les notifications (encore incomplètes) qui viennent d'être reçues aboutissent à un total de 78 984, 90 €, donc supérieur au montant total budgété (78 100 €) : 50 570 € de dotation forfaitaire de fonctionnement (52 000,00 € budgétés) + 17 538 € de dotation de solidarité rurale (17 000 € budgétés), 4231 € de dotation de péréquation (3 000 € budgétés), 3 030 € de dotation aux élus (2 500 € budgétés), 115,90 € de compensation de TVA au titre des charges de fonctionnement (100 € budgétés) ; s'y ajoutent trois postes restant estimatifs : 2 000 € d'allocation compensatrice de taxe foncière sur les propriétés non bâties, 1 400 € d'allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation et 100 € d'allocations compensatrices diverses ;
- pour autant, les trois premières dotations (forfaitaire de fonctionnement, de solidarité rurale et de péréquation) ressortent en diminution de 2,0 % (- 1 523 €) par rapport au montant total perçu en 2018 : 75 369 € pour 2019 contre 76 892 € encaissés en 2018. Le Maire évoquera cette baisse avec le Sous-Préfet.

Les impôts locaux sont budgétés pour 48 500 €, contre 48 770 € dans le budget 2018 (52 710 € effectivement encaissés). Les produits des services sont prévus en hausse, soit 4 600 € contre 3 890 € au budget 2018 (4 090 € effectivement encaissés), de même que les autres produits de gestion courante (loyers notamment ; 12 600 € contre 9 500 € en 2018 pour 11 390 € effectivement encaissés).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- leur montant budgété passe de 177 960 € en 2018 à 195 060 pour 2019 (+ 9,6 %) ;
- la principale augmentation résulte du transfert à la Commune de la charge du bus assurant les navettes entre l'école de Saint-Silvain et la cantine de Bellegarde (+ 4000 €), en dehors de l'augmentation des charges de personnel (39 300 € pour 2019 contre 37 800 € au budget 2018) et des frais d'entretien de la voirie (15 000 €, contre 13 000 € au budget de 2018).

Les 2000 € prévus, comme en 2018, pour les subventions aux associations iront à l'ACCA, la Course de côte, au Comité des fêtes, à Feydra Tonnerre, au Football, au Judo, aux P'tits Loups, à Sportez-vous bien, aux lieutenants de l'ouvrier, ainsi qu'à un bénéficiaire nouveau, l'association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle, à la condition que les demandes soient accompagnées des justifications nécessaires, une copie des comptes 2018 notamment.

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2018 :	96 787,00 €	Restes à réaliser 2018 :	84 796,00 €
Déficit d'investissement 2018 :	25 801,75 €	Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé :	37 792,75 €
Opérations d'équipement :	97 307,40 €	Subventions d'équipement :	23 400,00 €
Op. 11 « Terrains » :	500,00 €	FCTVA :	23 700,00 €
Op. 12 « Achat de matériels »	5 907,40 €	Virement de la section de fonctionnement :	58 407,40 €
Op. 13 « Travaux de voirie »	35 500,00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente »	12 400,00 €		
Op.15 « Eglise »	0,00 €		
Op.16 « Aménagement du bourg »	21 000,00 €		
Op.17 « cimetière »	5 000,00 €		
Op.18 « Bâtiment mairie »	17 000,00 €		
Emprunts et cautionnements :	8 700,00 €	Emprunts et cautionnement :	500,00 €
Opérations d'ordre - Tx régie			
041 - opérations patrimoniales		041 - opérations patrimoniales	
Total dépenses d'investissement :	228 596,15 €	Total recettes d'investissement :	228 596,15 €

Les opérations d'équipement prévues en 2019 (sous réserve de l'obtention des subventions demandées) s'élèvent à 97 310 € (montant arrondi) et se décomposent comme suit :

- 500 € terrains ;
- 5 910 € de matériels informatique et d'opérations diverses ;
- 35 500 € pour la voirie, dont : chemin du Chassain (13 000 €) ; routes de Chez Bardy (10 330 €), de Chez Marlière (4 450 €) et du Mont (1 420 €) ; place du cimetière (3 500 €) ;
- 12 400 € pour la salle polyvalente (réhabilitation électrique, sonorisation, étude d'architecte, mobilier) ;
- 21 000 € pour l'éclairage de l'extérieur de l'église et diverses opérations connexes ;
- 5 000 € pour le cimetière (jardin du souvenir, columbarium et banc) ;
- 17 000 € pour la réhabilitation de la façade de la salle des associations.

S'y ajoutent 8 700 € de remboursement d'emprunt.

Le montant total des dépenses d'investissement 2019, hors opérations 2018 non encore soldées, ressort ainsi à 106 010 €.

Ces 106 010 € seront financées comme suit :

- 23 400 € de subventions ;
- 23 700 € de compensations de TVA ;
- 58 410 € d'autofinancement ;
- 500 € de cautionnement.

La prise en compte en compte des charges restant à payer (96 790 €) et des restes à recevoir (84 800 €) au titre de 2018, ainsi que du financement de leur solde, porte à 228 600 € le montant total des recettes et des dépenses du budget d'investissement 2019.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget principal pour l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition de budget principal pour l'exercice 2019 est approuvée à l'unanimité.

- Budget atelier :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	15 882,63 €	Autres produits de gestion courante :	4 900,00 €
Autres charges de gestion courante :	5,00 €	Résultat reporté de 2018 :	10 987,63 €
Total dépenses de fonctionnement :	15 887,63 €	Total recettes de fonctionnement :	15 887,63 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	10 319,29 €	Excédent d'investissement 2018 :	10 319,29 €
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	10 669,29 €	Total recettes d'investissement :	10 669,29 €

Les recettes de ce budget, uniquement de fonctionnement, sont constituées des loyers versés par la société Codechamp, soit 4 900 €. Les charges sont quasi nulles.

Ces recettes s'ajouteront aux résultats reportés des exercices antérieurs (10 320 € à la section de fonctionnement, 10 670 € à la section d'investissement).

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget annexe pour l'exercice 2019.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition de budget annexe pour l'exercice 2019 est approuvée à l'unanimité.

- Emprunts :

L'encours 2019 des emprunts souscrits par la Commune se présente comme suit :

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2019	Échéances 2019		Capital restant dû au 01/01/2020
					Capital	Intérêts	

2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,019 %	6 555,07 €	7,48 €	32 794,09 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Département	0 %	800 €	0,00	1 600,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	4 000,00 €

7) Suppression du budget annexe

Le Maire rappelle que l'existence d'un budget annexe pour la location de l'atelier à la société Codechamp :

- a certes l'avantage de permettre une stricte identification des revenus et des charges ou investissements qui en résultent pour la Commune ;
- mais avec, en contrepartie, un sérieux inconvénient : les revenus nets de cette location ne peuvent être utilisés que pour cet immeuble ou ses dépendances immédiates ; ne pouvant être reversés au budget principal, ils s'accumulent dans le budget annexe.

Sur suggestion des comptables publics, il propose donc au Conseil :

- de supprimer ce budget annexe à compter de l'exercice 2020 ;
- d'intégrer, à compter de ce même exercice, la location de l'atelier au budget principal (produits, charges, recettes et dépenses d'investissement), comme c'est le cas pour les locations des trois appartements du bâtiment de la Mairie ;
- ce qui permettra d'utiliser librement les revenus de la location de l'atelier ;
- sans perdre pour autant en clarté d'information : les loyers de l'atelier apparaîtront sur une ligne distincte du budget principal ; les charges ou les investissements afférents à l'atelier pourront facilement y être identifiés.

Il soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition de suppression du budget annexe et d'intégration corrélative de la location de l'atelier au budget principal, le tout à compter de l'exercice 2020, est adoptée à l'unanimité.

8) Indemnités des élus

L'indice des traitements de la fonction publique qui sert de référence pour le calcul des indemnités du Maire et des deux adjoints qui en perçoivent a été porté de 1022 à 1027 par une disposition réglementaire (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017). En conséquence, ces indemnités mensuelles (montants bruts) passent :

- de 658 € à 661 € pour le Maire ;
- de 230 € à 231 € pour les adjoints.

Le Maire propose d'appliquer cette revalorisation, qui requiert une approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9) Questions diverses

a) *Compteur électrique pour la salle polyvalente*

Compte tenu de son coût (666 € HT), il n'est pas donné suite au projet d'installation d'un compteur électrique particulier pour la salle.

b) *Porte donnant sur la cour de l'école*

La porte, donnant sur la Cour de l'école, du local abritant le compteur électrique général du bâtiment de la Mairie et de la salle polyvalente, doit être changée. La réglementation requiert une porte coupe-feu. Un devis pour une porte métallique coupe-feu va être demandé.

c) *Aménagement autour du pont « romain »*

La possibilité de créer un aménagement-promenade autour du pont « romain » (ou « des mariés »), au Puy du Faux, va être étudiée, notamment en utilisant le chemin rural qui relie ce pont à celui de la route de Chez Aaufaure en longeant la rive gauche de la Tardes.

d) *Concessions dans le cimetière*

Une actualisation/mise aux normes du régime et du tarif des concessions va être étudiée.

e) *Chemins ruraux*

Un inventaire des chemins ruraux de la Commune va être effectué, notamment à partir des documents cadastraux.

f) *Parcelles boisées communales et sectionnaires*

Les quelques hectares de parcelles boisées détenues par la Commune ou ses sections vont faire l'objet d'un état des lieux dans le but d'examiner comment les valoriser au mieux.

g) *Élection européenne du dimanche 26 mai*

La composition du bureau de vote et des équipes de trois personnes qui le tiendront successivement par tranche de deux heures et demi a été arrêtée à l'unanimité des présents du conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 05.

Le secrétaire

Le Maire

Jean-Marie BERTRAND

Alain BUJADOUX